



TIAC et cas humains groupés : identification, gestion et prévention

| | |
|---------------------------------------|--|
| Éléments de contexte : | La formation fournit les moyens permettant d'identifier les agents responsables de TIAC et de les éliminer à titre préventif. L'investigation des cas de TIAC doit être bien effectuée, conformément aux instructions en vigueur, et en collaboration avec les partenaires, afin d'aider à établir les responsabilités et surtout de prévenir l'apparition de nouveaux cas. |
| Objectifs : | Être capable : <ul style="list-style-type: none">- d'identifier les dangers microbiologiques responsables de TIAC et les moyens de les maîtriser,- de gérer une TIAC. |
| Public concerné : | Techniciens en DD(ETS)PP, IAE,... |
| Contenu proposé : | Les agents biologiques responsables de TIAC. Les données épidémiologiques utiles à l'analyse et à la gestion d'une TIAC. La conduite à tenir, la relation avec les autres partenaires. L'instruction des TIAC L'étude de cas pratiques. |
| Intervenants : | Formateurs internes, DGAL, ARS |
| Dates : | Du 26 au 29 septembre 2022 |
| Date limite d'inscription : | 26 août 2022 |
| Durée : | 3 jours |
| Lieu : | Rennes |
| Nbre de participants maximum : | 20 |
| Responsable pédagogique : | Adel BEN YOUSSEF |
| Responsable administratif : | Sylvie RANNEAUD |
| Information : | Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma@agriculture.gouv.fr |
| Frais d'inscription : | 363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères |
| Code RenoIRH formation : | NINALS0041 – Session 2022-00001 |
| Informations complémentaires | <i>Pré-requis : initiation à la microbiologie alimentaire (FOAD)</i> Les composantes d'une gestion efficace par les services vétérinaires des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ainsi que les cas humains groupés sont exposés et discutés avec des professeurs des écoles vétérinaires, des responsables et référents de la DGAL et des partenaires du ministère de la santé. Il s'agit de connaître les agents responsables de TIAC et les moyens de les identifier et de les éliminer. L'investigation des cas doit être effectuée avec rigueur, notamment afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas. |